

LE PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN

Dans « le Monde » du 20 juillet 1972 cité par Paul Balta, évoquant les relations entre la France et les Etats du sud de la Méditerranée et particulièrement du Maghreb Arabe, le Général de Gaulle disait :

« Voyez-vous, il y a de l'autre côté de la Méditerranée, les pays en voie de développement ; il y a aussi chez eux une civilisation, une culture, un humanisme, un sens de rapports humains que nous avons tendance à perdre dans nos sociétés industrialisées et qu'un jour, nous serons probablement très contents de retrouver chez eux.

Eux et nous, chacun à notre rythme, avec nos possibilités et notre génie, nous avançons vers la société industrielle : mais si nous voulons, autour de cette Méditerranée accoucheuse des grandes civilisations, construire une civilisation industrielle qui ne passe pas par le modèle américain et dans lequel l'homme serait une fin et non un moyen, alors il faut que nos cultures s'ouvrent très largement l'une sur l'autre ».

La Méditerranée est depuis toujours au centre d'enjeux de portée mondiale.

Pour les Etats-Unis, elle est une voie d'accès au Moyen-Orient et constitue un couloir stratégique d'approvisionnement énergétique. Elle permet aussi le contrôle de l'influence russe sur la région Caucase-mer Noire, mais surtout elle conditionne le soutien à Israël. La Méditerranée est donc vue par les Américains sous la forme d'un axe stratégique Ouest-Est allant du Maroc aux rives de l'Indus.

L'Europe est liée historiquement et géographiquement à la Méditerranée.

L'approche européenne privilégie donc la vision d'un axe Nord-Sud, où la Méditerranée a valeur de « mer intérieure » pour les communautés qui l'entourent, lieu d'échanges et de rencontres, une sorte de Mare Nostrum, une extension de son marché intérieur.

Son espace est alors limité à ses rivages, aux pays proches ayant des intérêts communs et aux zones de crises limitrophes ayant des conséquences directes ou indirectes sur la zone. Ces deux approches engendrent inévitablement des priorités différentes et des stratégies opposées.

Libéré du carcan de la bipolarité depuis plus de quinze ans, la Méditerranée peine à trouver de nouveaux repères. Lieu d'affrontement Est-Ouest où les questions de sécurité prédominaient, elle retourne peu à peu à sa fonction première de voies d'échanges mais connaît aussi, du fait d'intérêts et de visions antagonistes, des situations conflictuelles où des Etats nouvellement libres de leurs décisions s'ajustent les uns aux autres à travers trop souvent encore des crises et des tensions.

Les voisins méditerranéens de l'Union Européenne furent parmi les premiers à établir avec elle des relations économiques et commerciales pérennes. Ces pays constituent des partenaires importants pour l'Union Européenne. Ils en sont non seulement des partenaires commerciaux de premier rang, mais, en plus, des liens historiques et culturels particuliers lient certains d'entre eux avec les Etats membres.

Vis-à-vis des pays du sud de la Méditerranée, qui, par leur proximité géographique, les affinités historiques et culturelles, les flux migratoires existants et potentiels, représentent des partenaires de première importance, l'Union européenne a traditionnellement choisi de mener une politique d'intégration régionale appelée « approche globale méditerranéenne ». La coopération a débuté dans les années soixante dix par la signature d'accords commerciaux pour s'intensifier en 1989 lorsque l'Europe a pris conscience de la nécessité d'engager une politique de partenariat plus cohérente et constructive.

Cette volonté, s'est traduite dans les années quatre vingt dix par la mise en place d'un programme de coopération ambitieux qui a vu la naissance du partenariat euro méditerranéen, celui-ci reposait sur trois axes essentiels :

- le partenariat politique visant à développer l'état de droit et la démocratie, créant ainsi une zone de stabilité et de paix dans les pays du bassin méditerranéen.
- le partenariat économique instaurant, à l'horizon 2010, une zone de libre échange entre l'Union européenne et les douze pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Maroc, Algérie, Tunisie, Malte, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie, Turquie et Autorité palestinienne).
- le partenariat social favorisant le dialogue entre les cultures et les civilisations, les échanges culturels et humains entre les sociétés civiles.

La multiplication des espaces de discussion au travers du Processus de Barcelone, du Dialogue méditerranéen, du Dialogue 5+5 (5 pays de l'UMA, Espagne, France, Italie, Portugal, Malte), du Dialogue de l'OSCE, du Plan bleu pour l'environnement et du Plan d'action pour la Méditerranée semble, en effet, aller de pair avec un intérêt géopolitique, sécuritaire et énergétique croissant tant de la part des pays membres de l'Union européenne que des pays du sud de la Méditerranée.

Il est à ce jour difficile de donner une définition précise de l'ensemble méditerranéen. Face à cela, la Commission européenne a tranché en désignant comme pays méditerranéen les riverains et les îles, plus la Jordanie.

De fait, la Méditerranée se définit plus facilement par le constat d'un ensemble de problèmes communs (démographie, économique, sécuritaire, social ou culturel) que par l'espace géographique qu'elle est censée décrire.

Dans cet environnement, l'Union Européenne s'est imposée comme un acteur majeur à l'égard des initiatives régionales et sous régionales.

En effet, l'Union Européenne a appréhendé son environnement immédiat, à l'Est et au Sud, par le biais de l'élargissement et, là où l'élargissement n'était pas praticable, par le partenariat, en l'occurrence dans le cas de la Méditerranée, le partenariat Euromed.

En effet, l'objectif de l'Union européenne est de développer les relations les plus paisibles et prospères possibles dans une zone géographique dont elle est riveraine.

Elle a besoin d'y sauvegarder la paix ; d'y développer des intérêts économiques croisés ; et de régler le problème des migrations.

Pour agir, elle dispose de deux outils, la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) par son volet méditerranéen et le processus de Barcelone initié en novembre 1995 sous l'impulsion de la France, en privilégiant plus une logique de partenariat plutôt que de coopération.

En novembre 1995, une conférence réunissant à Barcelone les quinze Etats membres de l'Union de l'époque et les onze « pays tiers méditerranéens » ou PTM (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie), lançait le « Partenariat euro-méditerranéen » qui se donnait pour objectifs d'instaurer la stabilité dans une région en proie au sous développement, aux conflits armés et aux carences démocratiques.

Il est intéressant de relever au passage la volonté européenne de faire prévaloir les valeurs de Paix et de Démocratie, piliers de la construction européenne au lendemain de la

deuxième guerre mondiale, à travers des mécanismes de coopérations au plan économique et social, qui caractérisent la pensée fonctionnaliste qui inspira les pères fondateurs de l'Europe.

Reste à voir cependant, si ce modèle peut être appliqué et connaître la même réussite qu'en Europe.

Ainsi, le Partenariat Euromed prévoyait de mettre en place une zone de libre échange « euro-méditerranéenne et de créer les conditions économiques, politiques et sociales d'une meilleure compréhension » entre les deux rives.

Le partenariat est en large partie dominé par le souci de sécurité puisqu'il prévoit d'instaurer un dialogue politique et de sécurité avec pour objectif la création d'un climat de coopération durable par la mise en place de mécanismes de préventions des crises et de contrôles des armements.

Il faut souligner l'aspect capital de ce point puisque la finalité du partenariat au regard du principal besoin de la région, est sans nul doute la sécurisation durable de la zone, passant par l'adoption d'une charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité.

La question centrale du règlement de paix au Moyen Orient constituait d'ailleurs, une des priorités de cet agenda.

En effet, deux types de risques pèsent toujours sur la Méditerranée :

d'une part ceux liés aux Etats : conflits régionaux, désintégration d'Etats, instabilité régionale ;

d'autre part, ceux à caractère transnational, dont l'éradication constitue de véritables enjeux pour toute la communauté internationale, tels les tensions démographiques, le laminage des identités culturelles, le terrorisme, la prolifération d'armes de destruction massives et les trafics illicites d'organisations supranationales.

Du fait de sa situation géographique, la Méditerranée est à la croisée des chemins de ces risques transnationaux. Leur maîtrise représente un enjeu important pour l'avenir. Elle nécessite une véritable coordination de tous les pays riverains mais aussi un traitement des causes qui ne peut être seulement sécuritaire.

Par ailleurs, l'autre aspect du partenariat euromed portait sur la coopération économique et financière et visait à soutenir le développement et à promouvoir une zone de libre échange, devant être mise en place pour 2010, cet objectif semble loin d'être réalisable dans les temps impartis.

Un système de financement complète le dispositif : notamment des fonds budgétaires non remboursables pour les investissements directs, des crédits bonifiés de la Banque européenne d'investissement (BEI) ainsi que de multiples programmes sectoriels spéciaux. Ce mécanisme multilatéral manifestait clairement que le partenariat euromed (PEM) ne désirait pas se limiter au schéma strict d'une simple zone de libre échange.

Le programme MEDA est le principal instrument financier par lequel l'Union Européenne met en oeuvre le partenariat euro-méditerranéen. Il comprend € 3,4 milliards de ressources budgétaires (subventions) affectées pour la période 1995-1999 (MEDA I) ; une assistance financière de 5,3 milliards d'euros pour la période 2000-2006 a été accordée aux pays méditerranéens, à la suite de l'approbation du règlement MEDA II.

La France s'était battue pour que les crédits attribués au développement de la rive sud de la Méditerranée dans le cadre de la politique européenne de Voisinage PEV (11 milliards d'euros, soit un peu moins du cumul des sommes MEDA, TACIS et autres consacrés à la période 1995-2005) soit revus à la hausse.

Toutefois, les subventions alloués dans le cadre du programme MEDA vont uniquement dans un sens, celui des entreprises ou producteurs du Nord vers celui des pays consommateurs du Sud.

Par ailleurs, s'ajoutait un dernier volet en parallèle du plan économique, portant sur la coopération culturelle, sociale et humanitaire.

Celle-ci, s'étend à l'ensemble des actions qui favorisent une meilleure connaissance mutuelle des partenaires, le développement des ressources humaines, les échanges scientifiques et techniques, les problèmes de l'émigration ainsi que le respect mutuel des cultures et des religions.

Des réseaux de coopération décentralisée sont ainsi établis entre divers acteurs de la société civile, des universités et des médias...

Mais dans la réalité et treize ans après sa création à Barcelone, en 1995, le partenariat euro méditerranéen ressemble aujourd'hui à une coquille vide.

Force est de constater que cette initiative audacieuse, qui a permis l'instauration d'un dialogue constructif et le renforcement de la coopération entre les partenaires euro méditerranéens, est au point mort.

En effet, malgré l'accord de Barcelone, l'influence de l'Union Européenne en Méditerranée reste limitée par rapport aux Etats-Unis, et ce en dépit d'une interdépendance financière et commerciale accrue entre les deux rives.

Le discours de Barcelone était-il trop ambitieux pour une politique extérieure européenne balbutiante et des pays du sud de la Méditerranée encore trop divisés?

Ce bilan mitigé tend à accuser l'absence d'objectifs politiques en dehors des aspects sécuritaires et migratoires, ainsi que la trop forte domination des logiques nationales. En effet, l'aspect sécuritaire prédominait dans le partenariat, souvent à l'avantage des seuls intérêts des pays de la rive nord de la Méditerranée.

Il convient de s'interroger sur l'efficacité du partenariat euromed (PEM) dont le bilan reste très contestable et plus de dix ans après le démarrage du processus de Barcelone, cet anniversaire ayant été marqué lors du sommet de novembre 2005 par l'absence d'une grande partie des dirigeants de la rive sud.

Mais c'est là une initiative qui n'a pas tenu, loin s'en faut, toutes ses promesses. Ce partenariat a provoqué chez les différents partenaires de la déception, voire de la méfiance. Les raisons en sont diverses dont, notamment, la détérioration de la situation au Moyen-Orient, mais aussi, suite aux attentats du 11 septembre, la prédominance de la lutte antiterroriste, voulue par les Etats-Unis, qui a mis en lumière les différences de conception stratégiques existantes entre les Etats-Unis et l'Union européenne.

Force est de reconnaître que le bilan est plus que mitigé, mais en dépit de ses nombreuses lacunes, Euromed a contribué à maintenir un espace de dialogue entre les deux rives.

Il faut dire également que le programme financier MEDA présentait une aide capitale et bien accueillie par des économies en crise structurelle.

Néanmoins comme l'illustre le cas tunisien, jusqu'à ce jour présenté par l'Europe comme le bon élève du Partenariat, les réformes économiques n'ont entraîné ni la mise en œuvre de réformes politiques ni la démocratisation qui devait être le corollaire de ce projet.

De même et contrairement aux idées reçues le partenariat ne s'avère guère plus efficace sur le plan sécuritaire, les migrations clandestines n'en finissent pas d'alarmer les opinions publiques, le terrorisme est plus que jamais la préoccupation majeure de l'Occident; et les situations de violence n'ont pas diminué à la faveur des réunions et du « dialogue » euro-méditerranéen et cela malgré un plan de coordination entre les Etats membres.

D'autre part et preuve d'un important décalage avec les réalités du terrain, les grands sujets régionaux ne sont quasiment pas traités dans le cadre du processus de Barcelone tels que le conflit israélo-palestinien, la situation au Liban, la division de Chypre le problème du Sahara

occidental, la violation des droits de l'homme, la situation en Tunisie, en Égypte, ou en Syrie, ou en Algérie ne sont pas discutés dans les réunions officielles.

La responsabilité de cet échec est à rejeter sur l'ensemble des pays du bassin Méditerranéen, du Nord comme du Sud, c'est une sorte de revers à tort partagé.

En effet, la Méditerranée occidentale est une région à fort potentiel mais peu mise en valeur. Cette sous-région est la plus riche du bassin méditerranéen et la plus éloignée des conflits du Proche-Orient. Malheureusement, elle ne parvient à s'affranchir ni de ses rivalités ni des séquelles de la décolonisation.

Ainsi, l'Espagne et le Maroc se disputent-ils des enclaves, voire des rochers, aux valeurs stratégiques dépassées et aux richesses induites négligeables au regard des intérêts communs.

La France et l'Algérie n'ont toujours pas rétabli un dialogue serein, sans relent historique, mais dans le respect de l'histoire et de la dignité des peuples.

L'Italie souffre d'être devenue la porte de l'Union Européenne pour les migrations illégales et de ne pas pouvoir jouer le rôle que lui confère, selon elle, sa position géographique centrale entre Méditerranée occidentale et orientale, entre Europe et Afrique.

La France reste soupçonnée, par ses voisins, de visées exclusives et cachées sur ces anciennes colonies tandis que ces dernières, dans les moments de mésententes, rappellent l'existence d'une « dette coloniale ».

Enfin, au Sud, alors que les pays du Nord tendent à s'unir à travers l'Union européenne, les pays du Maghreb peinent à s'intégrer du fait de futilités rivalités nationales compliquées.

L'Union du Maghreb Arabe (UMA) reste en panne, ce qui aurait dû constituer le second wagon du train européen est resté à quai. Or, il ne peut y avoir de partenariat Euro-Méditerranéen solide sans une Union du Maghreb Arabe (UMA) reconstituée et en ordre de marche.

Mais, ce bilan fait aussi apparaître des problèmes majeurs qui sont le reflet des lacunes même que connaît la construction européenne.

L'Europe a ainsi, elle-même contribué à un enlèvement en privilégiant l'intégration de ses voisins du Nord et de l'Est de l'Europe au détriment de ses voisins méditerranéens empêchant l'émergence d'un pôle maghrébin cohérent (Algérie, Tunisie, Maroc, Mauritanie et Libye) mais aussi en tournant le dos à la Turquie.

Malgré les saines ambitions des différents projets portés par ces différents dialogues Nord-Sud, autant qu'entre les pays du Maghreb et du Machrek, le « lac de paix », que devrait constituer le bassin méditerranéen se trouve repris par ses turbulences récurrentes, qu'il s'agisse de l'épineux dossier de la gestion des flux migratoires, du danger des foyers terroristes nourri par les tenants du conflit des civilisations, la menace sur les routes d'approvisionnement énergétique, le risque environnemental, les litiges frontaliers notamment entre le Maroc et le Front Polisario concernant la question du Sahara occidentale, la question chypriote, le dossier turc et bien évidemment l'inextricable conflit israélo-palestinien qui mine la paix depuis plus d'un demi siècle dans la région.

Il est ainsi indéniable que cette situation géopolitique a tendance à placer les pays riverains, notamment ceux de la rive sud, dans une recherche de partenariats plus efficaces à court terme.

Les pays du Nord profitent donc de ces rivalités et des divisions des pays du Sud de la Méditerranée ; sur le plan économique en prônant plus le libre-échange et moins que l'adhésion, ou en privilégiant plutôt des accords bilatéraux entre pays, une manière de continuer à régner en profitant de la division.

Ce déficit de prise en compte de la Méditerranée, dans sa réalité africaine, européenne et asiatique, sous forme d'un lieu d'échanges, de débats et de coordination de l'aide au co-développement liant les pays du Machreck-Maghreb, empêche aussi la concrétisation d'un espace de dialogue manquant entre pays arabes et Israël.

Cela autoriserait également la reprise du dialogue en vue de favoriser la prévention des conflits dans la zone et permettrait d'offrir à des pays ayant cru que l'UMA (Union du Maghreb Arabe, créée en février 1989 à Marrakech et dont la seule initiative ostensible aura été la Convention douanière d'Agadir en 1996) pouvait jouer ce rôle, ce lieu d'échanges censé être un « marché commun du Levant » et qui aurait pu intégrer Israël si la paix avait été effective..

Ainsi, convient-il de lier davantage l'équilibre durable du développement entre pays du sud et du nord, tant du point de vue économique que social, car c'est un gage essentiel en réponse aux

causes appuyant la montée des différents radicalismes.

Cependant, l'échec de ces timides tentatives de rapprochement Nord-Sud et Sud-Sud, tout comme l'impasse dans lequel se trouve le processus de paix au Proche-Orient sont des sources non négligeables de blocages.

Par ailleurs, la guerre en Irak a suscité la méfiance des pays du Sud face à l'ensemble de la politique de « l'Occident ».

Les vingt et un Etats riverains de la Mare Nostrum composent cependant un cadre de civilisation commun qui mérite une attention particulière, à l'instar du Plan Bleu de 1977, qui concrétisa pour la première fois une prise en compte collective de la menace écologique pesant sur les côtes méditerranéennes.

C'est bien là un combat de civilisation à construire ensemble entre démocrates du Nord et du Sud du bassin.

Il convient ainsi de rappeler l'importance d'un dialogue culturel fructueux entre les deux rives, à cet égard, la création récente de la Fondation Euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, dont le siège est symboliquement situé à Alexandrie, constitue une étape prometteuse aussi limitée que puissent être ses moyens.

L'évocation de plus en plus précise de la création de fonds structurels dans l'espace méditerranéen, comme le projet de transformation du FEMIP en Banque euro-méditerranéenne de développement, et la poursuite du projet de zone de libre échange en Méditerranée à l'horizon 2010 laisse cependant espérer la consolidation des progrès économiques.

Face à ces blocages, d'autres idées sont apparues notamment à travers la campagne présidentielle de mai 2007 en France, telle celle d'une « Union méditerranéenne » qui pourrait regrouper le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, Chypre et la France dans une démarche volontariste et paritaire vis-à-vis des pays du Sud.

Ainsi, à peine élu, le Président Nicolas Sarkozy a réaffirmé sa volonté de « bâtir une Union méditerranéenne qui sera le trait d'union entre l'Europe et l'Afrique ». Il avait déjà évoqué ce sujet aux contours encore flous dans un discours prononcé le 7 février 2007, à Toulon. En mars 2005, alors ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy avait, lors d'une visite au Maroc, sévèrement critiqué le processus de Barcelone¹ ou « EuroMed ».

¹ Le 28 novembre 1995, les Quinze pays Européens et les douze pays méditerranéens (non compris la Libye et les Balkans) adoptèrent la déclaration de Barcelone fondée sur un partenariat à trois volets :

- Partenariat politique et de sécurité par la création d'un espace commun de paix et de stabilité
- Partenariat économique et financier avec une volonté de construire une zone de prospérité partagée pour aboutir à une zone de libre-échange en 2010.

En revanche, il avait vanté les vertus du « partenariat privilégié » et déploré que l'Union Européenne ait tourné le dos au Bassin méditerranéen pour ne s'intéresser qu'à l'Europe orientale.

Il semble donc que dans l'esprit de certains dirigeants Européens, l'Union de la Méditerranée prenne le chemin d'un partenariat privilégié

Cette idée d'une « Union méditerranéenne », dont la France pourrait-être le fer de lance comme le couple franco-allemand l'avait été pour les traités fondateurs de 1957, est donc chère au nouveau président de la République Française.

Ainsi, cette « Union méditerranéenne » qui pourrait regrouper le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, Chypre et la France dans une démarche volontariste vis-à-vis des pays du Sud, tant dans son acception occidentale et orientale, sans exclusive, donc avec la Turquie et Israël, aura également l'insigne avantage de servir de tremplin aux modalités des coopérations renforcées, telles que le permet le Traité de Nice, et que ne manqueront pas de confirmer les différentes formules retenues pour la relance institutionnelle européenne d'ici 2009, notamment les coopérations structurées, telles qu'elles étaient prévues dans le Traité de la Constitution Européenne.

Le processus de Barcelone a échoué parce ce qu'il s'agissait avant tout et uniquement d'un dialogue du Nord vers le Sud fondé sur une logique commerciale. Une sorte de partenariat unilatéral.

Toutefois, malgré cet échec, ce processus peut être considéré comme la première étape d'une construction plus vaste entre l'Europe et la Méditerranée.

Le futur de cette construction commune doit adopter une logique productive, basée sur des échanges équitables qui permettent de garantir l'égalité, la paix et une stabilité commune.

Le Processus de Barcelone, la Politique Européenne de Voisinage (PEV), le mécanisme des accords d'association bilatéraux liant l'Union Européenne aux pays de la rive sud et le Dialogue 5+5 (5 pays de l'UMA, Espagne, France, Italie, Portugal, Malte) sont ainsi des « briques constitutives » propres à l'émergence attendue de cette nouvelle structure de coordination, que certains appellent déjà « G-Med », et qui pourrait s'organiser autour d'une rencontre périodique de ses chefs d'Etats et de gouvernements comme les grands pays industrialisés ont leur G8.

La Méditerranée aurait ainsi un Conseil de la Méditerranée comme l'Europe a le Conseil de l'Europe et devrait pouvoir s'appuyer sur un secrétariat politique paritaire permanent avec un secrétaire général faisant fonction de porte-parole.

Cette Communauté ou Union de la Méditerranée devrait s'accompagner de la création d'un Conseil de la Méditerranée qui aurait un budget propre, des politiques communes d'intérêt régional, notamment dans le domaine de l'énergie, de la mise en place d'un espace financier, de la création d'un Livret d'épargne euro-méditerranéen qui s'appuierait sur les huit milliards d'euros qui transiteraient chaque année de l'Europe au Maghreb, d'une agriculture et d'un développement durable, d'une gestion concertée des réserves en eau, de la santé, de l'éducation et notamment de l'enseignement supérieur et de la formation...

Cette démarche novatrice s'appuierait également sur la base d'une Charte définissant des valeurs communes (Etat de droit, démocratie) réunissant les vingt sept états membres et l'ensemble des pays du bassin méditerranéen, en ne fermant pas la porte aux partenariats possibles avec les pays de la Ligue arabe, de l'Union Africaine, du CCG (Conseil de Coopération des états du Golfe) et du CCMN (dans le cadre de la Stratégie de la mer Noire de l'Union Européenne), sans oublier l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), eu égard à la dimension triplement continentale de la Francophonie.

Fort de cette idée simple, il est urgent de donner du sens à cette région euro-méditerranéenne.

- Partenariat dans les domaines social, culturel et humain.

Pour les critiques les plus durs à cet égard, le partenariat opère « un amalgame troublant entre migrations, islamisme, terrorisme et criminalité de droit commun ».

Plus encore, la Méditerranée n'intéresserait l'Europe que « pour mieux s'en protéger » et le processus de Barcelone aurait, d'une certaine manière, plutôt tendance à répondre à des exigences de politique interne notamment sur des questions liées à la sécurité et aux contrôles des flux migratoires.

Par son action, l'Union européenne tente de remédier de manière inadéquate à une menace qu'elle perçoit de manière erronée.

En effet, dans le cadre de la question du terrorisme, la production de la violence n'est plus directement reliée à l'action agressive d'un Etat, mais surgit au sein de sociétés frustrées de participation politique et de bien être matériel. Or le volet sécuritaire du partenariat ne prend pas acte de cette situation, dans la production d'une menace transnationale jusqu'alors inédite dans les relations internationales contemporaines, par contre cette nouvelle perception de la menace est prise en considération dans le projet américain du « Grand Moyen-Orient ».

Il faudrait, par conséquent, approfondir l'analyse des acteurs et des facteurs de la conflictualité dans les relations euro-méditerranéennes.

En réalité, cet aspect du partenariat révèle l'inquiétude de l'Europe sur la redéfinition de ses frontières après l'élargissement à l'Est et la polémique autour de la candidature turque.

Le rejet du traité constitutionnel en France a été en partie alimenté par toutes ces craintes.

La définition de l'identité européenne passe également par la définition de son environnement immédiat ce qui en Méditerranée est loin d'être une tâche aisée.

Cette redéfinition des contours après un processus d'élargissement accéléré par l'Histoire passe ainsi par un mouvement d'ouverture déjà engagé mais également par une harmonisation des objectifs entre Etats membres afin de donner une impulsion à la politique étrangère de l'Union Européenne.

Toutes ces divergences d'appréciation et la superposition des organisations de coopération ou de dialogue ont très certainement nuit au développement d'une région euro-méditerranéenne prospère et sereine. Elles ont engendré bien des déceptions de l'autre côté de la Méditerranée, même si la coopération économique a permis de dynamiser les échanges et de signer des accords d'association avec la plupart des pays tiers méditerranéens. Aujourd'hui, il est nécessaire d'identifier les intérêts propres de l'Union européenne et d'analyser en quoi ils sont convergents avec ceux des autres puissances et des pays du bassin Méditerranéen.

Quand les intérêts convergents, les stratégies doivent être concertées, quand ils sont différents, il faut trouver des solutions afin que le partenariat euro-méditerranéen puisse en tirer profit.

Un réel effort doit être conduit dans ce sens, mais il présuppose une cohérence politique entre pays européens, ce qui dépend aussi de l'émergence d'une Union européenne véritablement politique et forte. Une politique étrangère commune, qui fait tant défaut à une Europe forte.

Le développement de la coopération de défense en Méditerranée constitue également un outil efficace de la construction de la confiance, même si elle n'est pas suffisante.

Cependant, il importe de souligner que les pays du Sud attendent peu de choses de la coopération strictement militaire. De fait, ils privilégient les retombées économiques, technologiques et de formation qu'ils peuvent en espérer, ce que ne fait pas l'OTAN et que l'Europe à travers la PESD peut parfaitement réaliser.

Les enjeux économiques, sociaux, énergétiques et sécuritaires sont primordiaux pour la Méditerranée. Ils nécessitent évidemment des stratégies communes. Aujourd'hui, les divergences entre pays européens et l'éclatement des pays du Sud interdisent toute concertation sérieuse pouvant déboucher sur des actions concrètes et déterminées.

En dépit des efforts de l'Union européenne pour se doter d'une autonomie politique et militaire, la puissance dominante reste, pour l'instant, encore les Etats-Unis.

Celle-ci traite la Méditerranée à la fois comme un corridor de pénétration vers le cœur de l'Eurasie et vers le Moyen-Orient et comme une artère de circulation pétrolière.

Dans les deux cas, l'accès doit y être préservé et le transit sécurisé.

L'accroissement du trafic d'hydrocarbures lié au développement de l'activité des oléoducs et notamment celui de Bakou-Tbilissi-Ceyhan, ne fera que conforter cette importance.

Par ailleurs, les Etats-Unis souhaitent imposer la démocratie aux pays de la région, si nécessaire par des voies coercitives, pour garantir l'émergence de la paix et du développement.

Bien que depuis le désastre irakien, il paraît évident que cette tentative a échoué.

L'Union européenne voit les pays de la Méditerranée du Sud comme des partenaires, voisins immédiats, qu'il convient d'accompagner vers la démocratie et la prospérité, selon des voies progressives choisies ensemble et ménageant les cultures respectives.

Cette divergence entre approches européenne et américaine se traduit par les deux démarches distinctes : le Partenariat euro-méditerranéen et le « BNEMA² »

Paradoxalement, seuls les Américains disposent de la volonté politique et des moyens nécessaires pour mettre en œuvre une politique commune. Il est temps que les Méditerranéens s'emploient, peut être à travers un nouveau type de partenariat euro-méditerranéen, dégagé des erreurs du passé, à assumer leurs responsabilités.

A défaut, la place étant laissée libre, il est inutile de reprocher aux Etats-Unis, à la Chine ou à d'autres pays, les méthodes mises en œuvre pour défendre leurs intérêts nationaux ; les intérêts des uns se faisant toujours au détriment des intérêts des autres.

Cette divergence stratégique crée des ambiguïtés et elle est dommageable pour l'émergence de la sécurité dans cette région. Elle ne pourra être réduite que lorsque les pays de l'Union européenne seront en mesure d'élaborer une véritable politique étrangère commune à l'égard du Sud, sans doute en étroite coopération avec le Partenariat euro-méditerranéen.

Il sera alors possible de faire valoir les intérêts européens auprès des Américains.

Cette démarche passe sans doute par une première concertation entre pays européens riverains de la Méditerranée et qui alors proposeraient conjointement des orientations politiques.

Je veux bien vivre avec toi, profiter des avantages mais pas des inconvénients, et je ne veux surtout pas t'épouser, ainsi pourrait-on résumer les relations entre l'Union européenne et ses partenaires du bassin méditerranéen.

Une Méditerranée occidentale, encore fragile, une Méditerranée orientale brutalement agitée par le conflit israélo-palestinien et un environnement puissamment déstabilisateur font de la Méditerranée un espace instable et encore imprévisible.

Les tensions y sont fortes et peuvent à tout instant dégénérer en conflits meurtriers.

Par ailleurs, les risques transnationaux, particulièrement présents dans cette région, accroissent encore les menaces qui pèsent sur les populations.

² Broader Middle East North Africa ou Grand Moyen-Orient.

La Méditerranée, point de rencontre de trois continents mais aussi des trois « religions du Livre », cumule, à une échelle moindre, la plupart des grandes problématiques du monde : fractures économiques, démographiques, militaires, religieuses et politiques...

La Méditerranée est à moyen terme le ventre mou de l'Europe et de ce fait, elle constitue une sorte de laboratoire, dont les pays du pourtour méditerranéen doivent prendre conscience de l'enjeu car si la situation d'instabilité et de désunion devait perdurer, ce ne serait sans doute pas à l'avantage de l'Europe et des pays de la région.

Nasser ZAMMIT Ph.D